

Jeudi 07 avril 2016

MOTION

En continuité de l'Assemblée du 08 décembre 2015 relative à l'appel à l'unité dans l'objectif d'obtenir l'égalité républicaine et le droit commun, souhaité par le Président du conseil départemental et à la demande de l'Intersyndicale, des réunions de travail se sont tenues au Conseil départemental le mardi 05 et mercredi 06 avril 2016.

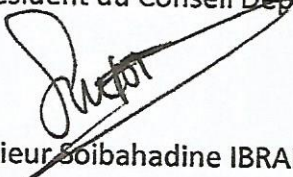
L'ensemble des élus réaffirment leur soutien à la grève générale en cours et expriment fortement l'exigence de justice et d'égalité pour Mayotte qui passe nécessairement par :

- La mise en place immédiate du code du travail du droit commun et des conventions collectives nationales de branche ;
- La reprise des anciennetés générales de services notamment la reconnaissance et reconstitution des carrières pour tous les agents publics de Mayotte et une indexation à la hauteur du coût de la vie à Mayotte ;
- L'application immédiate du code de la sécurité sociale ;
- L'alignement immédiat des prestations sociales et familiales sur le droit commun
- Le rétablissement de l'attractivité du département pour créer des services publics de qualité (santé, sécurité, éducation, continuité territoriale).

Par ailleurs, là où l'Etat dépense 5 600 euros pour un citoyen métropolitain, à Mayotte, il ne s'agit que de 3 500 euros pour un citoyen. Cette inégalité persistante, défavorise la relance économique sur le plan local.

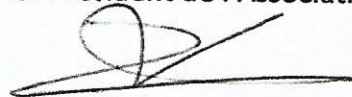
Nous relançons et redemandons un réinvestissement de l'Etat dans le cadre d'un contrat de plan de relance économique financé totalement par l'Etat, ceci, afin de permettre aux entreprises, aux collectivités locales et aux administrations de jouer pleinement leur rôle dans le développement économique du département.

Le Président du Conseil Départemental



Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI

Le Président de l'Association des Maires



Said OMAR OILI

Le Député



TOUMBOU SAID Boinali